



CHAPITRE 1

LE CORPS, VECTEUR D'IDENTITÉ

*Je suis corps tout entier et rien d'autre ;
l'âme n'est qu'un mot désignant une parcelle du corps.*

Friedrich Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra*, 1883.

Le corps désigne, par définition, tout organisme vivant, animé, aussi bien qu'inanimé (on parlera alors plus précisément d'objet dans ce cas).

Pour l'être humain, il est avant tout une enveloppe physique qui lui appartient et dont il peut, à ce titre, disposer à sa guise. Originellement, il s'oppose à l'âme qui, pour Platon¹ par exemple, est destinée à s'élever pour permettre à l'homme d'atteindre une réalité supérieure. Le corps n'est alors vu que comme un poids mort duquel il convient de se détacher. Pourtant, il est difficile de véritablement dissocier les deux, l'esprit ayant la capacité d'influer sur le corps et inversement. En effet, le corps peut être, selon la façon dont il est envisagé, source de bien-être, mais aussi de douleur. De même, il se transforme avec l'âge, la maladie, les parcours de vie... Car ce corps donné par la nature est soumis aux influences de son environnement et du temps qui passe. Si ce processus de transformation se fait généralement lentement, il peut parfois être violent, destructeur pour l'individu. Et, dans une société dominée par l'image, qui voue un culte au corps parfait modelé par le sport, la chirurgie, une alimentation spécifique, celui qui s'éloigne de la norme doit à la fois lutter contre les autres mais aussi et surtout contre lui-même. Pour y remédier, le corps peut alors être transformé, artificialisé, augmenté de façon à nous satisfaire au mieux.

LE CORPS NATUREL, VECTEUR DE NOTRE IDENTITÉ

Nous nous définissons d'abord, en tant qu'individu, à travers l'image que notre corps véhicule. Dès l'instant de notre naissance, celui-ci apparaît en effet comme la preuve physique de notre existence, porteur de notre identité : nos origines (caucasienne,

¹ Philosophe grec du IV^e siècle av. J.-C. pour qui le corps n'est qu'un poids qui empêche l'âme de s'élever.

africaine, asiatique...), nos traits de ressemblance avec le reste de la famille, notre sexe, nos spécificités (taches de naissance, grains de beauté...). Bien entendu, ce corps existe déjà pendant la période de gestation, mais il n'est réellement visible que par le biais d'appareils spécifiques capables de matérialiser son image en 2D ou 3D. Et, si les clichés en 3D peuvent être spectaculaires, ils ne sont pour autant que le reflet d'une image, porteurs d'irréalité donc (cf. *image ci-contre*).



Donc, hormis la femme qui le porte et qui le ressent plus qu'elle ne le voit, la réalité de ce corps n'émerge véritablement qu'au moment de l'accouchement, définie prioritairement par son sexe : « C'est une fille ! » ou « C'est un garçon ! » (même si celui-ci est désormais très souvent connu avant la naissance). La création identitaire débute alors ici, ce sexe induisant le plus souvent certains principes éducatifs, tout comme les stéréotypes qui l'accompagnent (du rose pour les filles, du bleu pour les garçons, des poupées pour les unes, des voitures pour les autres...). Si l'enfant, lui, n'a tout d'abord pas conscience du sexe de son corps, la société va rapidement se charger de le lui préciser. Ainsi, dans l'extrait qui suit, issu du roman *Avoir un corps* de Brigitte Giraud paru en 2013, on remarque que c'est l'intervention de sa mère qui fait prendre conscience à l'enfant de la nature de son corps.

Au commencement je ne sais pas que j'ai un corps. Que mon corps et moi on ne se quittera jamais. Je ne sais pas que je suis une fille et je ne vois pas le rapport entre les deux.

Au commencement, je fais ce qu'on me dit, je monte mes chaussettes jusqu'en haut, je ne caresse pas les animaux que je ne connais pas, je ne prends pas les bonbons des messieurs dans la rue. Je ne me rends compte de rien. Je trace des dessins avec la buée sur la vitre. Je malaxe de la pâte à modeler, je fais des bonshommes et des serpents, des quantités de serpents que je roule entre mes mains. Je ne pense pas. Je mange, je joue, je dors.

Je grimpe sur les bancs du square, j'escalade le toboggan par en dessous, je me pends par les genoux. Je mets mon corps à l'épreuve, en short plutôt qu'en robe, je saute depuis la plus haute marche de l'escalier, je vais dans les caves et prétends ne pas avoir peur, je brave l'interdit des parents, j'ouvre les portes d'un coup de pied sec, je confectionne une arme avec un bâton et le couteau que j'emprunte à Robi¹. J'ai conscience que je lutte, je ne sais pas contre quoi. Je chasse le féminin mais je ne le sais pas. Le délicat, le sensible. Je suis un bulldozer, un petit roc qui ne pleure pas quand il s'écorche les genoux. Qui garde bien rentrée l'humiliation d'être tombée de vélo. J'avance les mains dans les poches, je dis « ouais », je dis « ouais, ouais ».

Vermicelle, dit ma mère, qui ne doute pas, petite anguille, mais c'est un asticot. Petit animal, sors de ta carapace. Mais il a des griffes, c'est une bête sauvage, un tigre du Bengale, qui rugit. Non, ma fille, tu ne dois pas mordre, tu dois cesser de marcher à quatre pattes.

1 Ami de l'enfant.

Ma mère sait que j'ai un corps, elle veut l'habiller, le montrer sans l'exposer, le protéger en le mettant en valeur. Elle me confectionne une robe avec des volants, et un col compliqué. Je reste longtemps devant le miroir pendant qu'elle assemble les morceaux de tissu, pendant qu'elle pique les aiguilles. Elle décide pour moi d'un destin de fille et les vêtements qu'elle coud sont trop ajustés, m'étranglent plus qu'ils ne m'enveloppent. Elle m'empêche, sans savoir, de respirer, de contester. Je m'échappe, je refuse cette histoire.

1 Le roman s'intitule *Avoir un corps*. À la lecture de cet extrait, pouvez-vous expliquer ce titre ?

2 « Elle décide pour moi d'un destin de fille ». Analysez cette phrase.

Si le corps, et le sexe qui l'accompagne, nous déterminent dès la naissance, influant sur notre construction en tant qu'individu, quelques nouveau-nés échappent pourtant à ce processus identitaire. **Ils sont en effet 2 500 environ en France à naître chaque année porteurs des deux sexes, intersexués²**. S'engage alors pour eux un long parcours destiné à les définir, à les situer dans une société où cette particularité est encore taboue, mal connue, source de souffrance et de rejet. Car, dans une société où tout n'est que binaire, où l'état civil ne reconnaît que des individus de sexe masculin ou de sexe féminin³, **comment trouver sa place quand on n'entre pas dans la norme ?⁴**

Source : www.francetvinfo.fr, 15/10/2015

« Sexe neutre » : c'est quoi exactement l'intersexuation ?

Par Élise Lambert

Pour la première fois en France, une personne a obtenu de la justice de faire modifier son état civil en « sexe neutre ». Si cette décision fait l'objet d'un appel¹, elle pose de nombreuses questions sur la reconnaissance légale des personnes intersexes.

Ni homme, ni femme. (...) La personne, considérée jusqu'à présent comme un homme, est née sans appareil génital complet. En France, on considère qu'un enfant sur 100 000 naît intersexué.

¹ Alors que la cour d'appel de Tours a fait marche arrière en mars 2016, la Cour de Cassation a statué en mai 2017, refusant l'apparition de cette mention « sexe neutre », renvoyant M. X à sa condition d'homme, qu'il ne reconnaît pas.

² Selon le site www.famili.fr, ces enfants porteurs des deux sexes ne possèdent pas forcément les deux organes reproducteurs (ils peuvent par exemple avoir un pénis mais être porteur du chromosome XX, ou un vagin mais être porteur du chromosome XY). On n'utilise donc plus aujourd'hui le terme d'hermaphrodite (qui induit la possession des deux appareils génitaux), mais plutôt celui d'intersexuation.

³ Dans d'autres pays, il existe un sexe neutre. Depuis le 1^{er} novembre 2013 par exemple, il est possible en Allemagne d'inscrire sur l'acte de naissance d'un enfant sa non détermination sexuelle.

⁴ Pour en savoir plus sur l'intersexuation en France, je vous conseille de visionner le reportage *France : n'être ni fille ni garçon* diffusé sur Arte le 7 janvier 2017 et disponible à cette adresse : <http://info.arte.tv/fr/france-netre-ni-fille-ni-garcon>.

Si la décision fait l'objet d'un appel de la part du parquet de Tours (Indre-et-Loire), qui craint qu'elle n'engendre la création d'un « troisième sexe », ou la remise en cause de la « binarité ancestrale des sexes », elle représente un véritable tournant pour les personnes concernées. (...)

L'intersexuation est l'impossibilité d'être classé comme homme ou femme

Selon le médecin de la personne à l'origine de la demande, « M. X » est né avec un « vagin rudimentaire » et un « micropénis », sans testicules. En effet, les personnes intersexuées naissent avec une ambiguïté sexuelle visible : leurs organes génitaux sont difficiles à définir ou sont atrophiés, si bien qu'il est impossible de classer ces personnes comme « homme » ou « femme » selon les standards habituels. D'après la chercheuse en biologie Anne Fausto-Sterling, environ 1,7% de la population mondiale serait concernée par ce type de dérèglements cite *20 Minutes*, même s'il est difficile de déterminer le nombre exact de personnes concernées.

La plupart refusent d'être qualifiées d'hermaphrodites, car contrairement à ces derniers, leurs organes génitaux sont rarement fonctionnels. Les intersexués se différencient aussi des transsexuels, qui revendiquent eux, un changement de sexe.

Elle se repère à la naissance ou à la puberté

La plupart du temps, l'intersexuation, parfois appelée intersexualité, est détectée à la naissance. Certains médecins utilisent l'échelle de Prader pour déterminer le sexe anatomique de l'enfant à sa naissance. Cet outil permet de définir si les organes génitaux sont « mâles ou femelles » en les classant de 0 à 5. 0 correspond à des organes génitaux externes clairement féminins, 5 à des organes génitaux externes clairement masculins, rappelle *Rue 89*.

L'intersexuation existe de différentes manières. C'est le cas, par exemple, des personnes atteintes du syndrome de Klinefelter, qui possèdent plus de deux chromosomes sexuels : « En tout cas, ce n'est pas une pathologie, tempère Antoine Faix, urologue. Il peut s'agir d'une variation génétique des chromosomes sexuels, ou cela peut être hormonal. Si une grossesse ne s'est pas déroulée normalement parce que la mère manque de testostérone, l'enfant naît avec une anatomie indéterminée. »

L'intersexuation peut aussi se révéler lors de la puberté. Lorsque le corps se transforme, « certains garçons peuvent développer une androgynie, leurs muscles ne se développent pas, leurs poils ne poussent pas..., poursuit Antoine Faix. À l'inverse, les filles développent une forte pilosité et leur clitoris prend l'aspect d'un pénis. »

Or, si la science peut trancher, et déterminer le sexe biologique d'une personne, les intersexes demandent, eux, à être « neutres » et à n'être classés dans aucune catégorie. « La société n'admet que l'homme ou la femme. (...) Mais cette obligation est une construction politique », confie Vincent Guillot, militant intersexe, à *Ouest-France*.

Elle obligeait jusqu'à présent à différencier le sexe social du sexe biologique

Face à cette situation, de nombreuses familles, soutenues par certains médecins, décident donc elles-mêmes du sexe de leurs enfants à la naissance, ce que déplorent les partisans du « sexe neutre » : « On tente arbitrairement de choisir un sexe masculin ou féminin sans savoir comment ces bébés vont évoluer en les opérant », explique M. X, à l'origine de la demande à Tours, à *20 Minutes*. « Ces opérations n'ont pas d'intérêt thérapeutique. On ne privilégie donc pas l'intérêt de l'enfant et son bien-être, mais plutôt celui des parents et de la société, qui n'a prévu que deux cases, masculin et féminin », ajoute Mila Petkova, l'une de ses avocates, soulignant les séquelles psychologiques et corporelles de ces opérations.

C'est le cas de Kris, intersexué de 58 ans, né avec un caryotype XY (masculin), mais déclaré femme par son médecin. Tout au long de sa croissance, et jusqu'à ses 17 ans, il a suivi un traitement lourd sous forme d'injections d'hormones, raconte le site d'infos belge *Apache*.

« Malgré ça, mon corps ne voulait pas se féminiser. Les médecins ont augmenté les doses d'hormones pour faire apparaître les seins, notamment. Seins que je me suis fait un plaisir d'enlever par la suite ! »

Les effets secondaires du traitement sont très lourds, certains irréversibles : stérilisation, perte de la sensibilité, bouffées de chaleur, baisse de la libido et humeur changeante... Kris pense même un temps au suicide.

Vincent, militant intersexe d'une cinquantaine d'années, fait, lui, encore des cauchemars liés au « dilateur », cet objet destiné à approfondir le vagin, qu'il a été forcé d'utiliser durant son enfance, pour devenir « une fille ». « Il est nécessaire de choisir un sexe, défend l'urologue Antoine Faix. Je comprends que ces personnes soient désorientées, mais en biologie, il existe le genre homme ou femme, pas l'entre-deux. » De leur côté, les militants intersexes réfutent cette logique qui distingue sexe biologique, identité sexuelle et sexualité. Ils demandent à être reconnus avec leurs deux sexes.

Elle est reconnue comme un genre à part entière dans certains pays

Pour l'instant, lors de la naissance d'un enfant en France, si la détermination du sexe n'est pas évidente, une circulaire de 2011 autorise que l'acte de naissance ne mentionne pas immédiatement le sexe. Ce délai est valable de un à deux ans, rappelle *Le Monde*, ensuite « il convient de prendre toutes mesures utiles pour que, par la suite, l'acte de naissance puisse être effectivement complété ».

Or, si la décision du tribunal de Tours est confirmée, elle pourrait annuler ce délai et mettre à la place, de manière intemporelle, la mention « sexe neutre ». Elle permettra aussi de donner plus de temps aux familles concernées par cette situation, « de ne pas se précipiter chirurgicalement (...) et de décider plus sereinement de l'avenir de l'enfant », assure la psychologue Pascale Moulinier à *Europe 1*.

Au niveau judiciaire, cette mention respecterait l'article 8 de la Convention de

sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales (CSDH/LF), relatif à la protection de la vie privée et au respect de son identité, notamment sexuelle. En mai, le Commissaire européen aux droits de l'homme, Nils Muiznieks, avait d'ailleurs appelé à la reconnaissance légale des personnes intersexes. Les avocats du requérant de Tours espèrent aussi que cette décision aboutisse à un amendement autorisant les personnes intersexuées à bénéficier d'une mention spécifique.

La France ne serait pas le premier pays à statuer en ce sens. Plusieurs États ont autorisé ces dernières années l'ajout sur le passeport des cases « X » ou « autres » en plus des mentions « M » et « F », comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Népal, l'Inde et l'Afrique du Sud. Malte, l'Argentine et le Danemark ont adopté des législations qui permettent de changer plus facilement de sexe juridique.

1 D'après ce document, quelle différence fait-on entre le sexe social et le sexe biologique ? Qu'induit cette différenciation ?

C'est ce corps que l'on n'a pas choisi et qu'il est parfois difficile de s'approprier, et qui va ensuite nous accompagner tout au long de notre vie, véhiculant les informations relatives à notre âge, notre état de santé... notre façon d'être au monde, en somme. Comme n'importe quel organisme, il est soumis aux lois de la nature : plus il vieillit, plus il s'affaiblit, jusqu'à mourir, nous conduisant à nous interroger en permanence sur le sens de notre existence. *(Nous reviendrons plus en détail sur les différents âges du corps dans un prochain chapitre.)* C'est d'ailleurs sur cette révélation corporelle que Jean-Marie Gustave Le Clézio se penche dans l'extrait de *Lextase matérielle* paru en 1992, et proposé ci-dessous.

Quelquefois, sans raison apparente, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit (quoique ce soit plutôt durant les soirées), je sens un doute qui grandit en moi et m'exaspère. Pas exactement un doute, non, une espèce de frisson qui m'enveloppe, qui pénètre tout mon corps et le sensibilise. C'est vrai, je suis vivant, bien vivant. Et je n'échappe à rien de ce qui est vivant.

Mon corps est voué aux maladies, aux frémissements, aux attaques. Sans que je le sache, des millions de bactéries et de microbes sont en moi. Ils essaient de me détruire. C'est cela : je sens mon organisme qui lutte pour vivre. Chaque cellule se défend avec acharnement, livre son combat microscopique avec une rage que je ne pourrai jamais imaginer. Quelle souffrance que d'être ainsi vivant. Quelle abomination, quelle pourriture ! Comment mon corps, ce corps qui est à moi, qui appartient ou qui est le maître d'un esprit pas particulièrement attaché à la vie, a-t-il la force, le courage d'exister ? Où trouve-t-il donc la foi pour se battre ? Pour survivre contre les invasions des microbes, l'usure, les décadences ? Impossible de ne pas ressentir l'effroi de ce mystère.